

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0362

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de Vaise - Opération d'aménagement - Désignation d'un architecte - Mise en concurrence simplifiée - Marchés à bons de commande**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial centre

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La transformation du cadre bâti dans le quartier de Vaise s'est accélérée ces dernières années, conformément aux objectifs du plan de développement arrêté en 1997 et selon des orientations d'urbanisme sectorielles. Ces mutations se sont développées essentiellement dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain aux franges du cœur patrimonial vaisois :

- l'axe Berthet dont la ZAC "Michel Berthet",
- le pôle automobile au-delà des voies ferrées,
- le pôle multimodal,
- le quartier de l'industrie ZAC "Nord" et "Sud".

Face aux projets immobiliers plus nombreux aujourd'hui en diffus, il convient de se doter d'outils d'encadrement et de maîtrise qualitative de cette mutation avec une attention particulière portée au patrimoine urbain et architectural de Vaise et aux coutures urbaines à réaliser sur les espaces qui séparent le centre des grands sites de développement.

Pour tenir cet objectif, la Communauté urbaine souhaite recourir au service d'un architecte-urbaniste conseil pour le quartier de Vaise.

Parallèlement, il est nécessaire de renouveler aujourd'hui le poste d'architecte en chef des ZAC du quartier de l'Industrie pour assurer le suivi de ces importantes opérations d'aménagement concédées à la Serl.

En conséquence, la Communauté urbaine souhaite, dans le cadre de la même procédure désigner un même prestataire pour remplir ces deux missions qui feront l'objet de deux lots séparés :

- lot n° 1 : architecte-urbaniste conseil de Vaise,
- lot n° 2 : architecte en chef des ZAC "Industrie", "Nord" et "Sud".

Le lot n° 2 pourrait être transféré dès la notification du marché, à la Serl concessionnaire des ZAC "Industrie". Les conditions de ce transfert seraient précisées dans le cadre d'une convention spécifique à intervenir entre la Communauté urbaine et la Serl.

Les missions du lot n° 1 :

- reformaliser le projet urbain de Vaise avec l'identification d'orientations de composition urbaine sur les îlots et secteurs identifiés comme les plus sensibles, pour assurer les articulations et les continuités entre les différents quartiers :

- . les îlots situés entre la mairie et la ZAC "Michel Berthet",
- . les îlots traversés par la future voie des deux Joannès (partie sud),
- . le secteur Gorge de Loup-Masset,
- . le secteur du pôle automobile-Marietton ouest,

- . la valorisation des quais de Saône : rapport front bâti-espaces publics,
- . le secteur de la gare d'eau, entre la place de Paris et le quartier de l'Industrie ;

- définition et valorisation des composantes architecturales et urbaines identitaires du faubourg vaisois - interprétation de ces composantes dans la production contemporaine ;

- fournir une assistance à maîtrise d'ouvrage à la vacation : avis sur les projets en amont du dépôt du permis de construire, en relation avec l'architecte-conseil de la ville de Lyon, contribution à la rédaction du cahier des charges architecturales ou paysagères, participation aux réunions d'analyses techniques des différents projets ou à des réunions de concertation entre les acteurs, etc.

Les missions du lot n° 2 :

- missions relatives à la ZAC "Sud"

- . suivi général des permis de construire restant à déposer : îlot "ex-MLP" (cf. plan), îlot "piano à queue", îlot B et îlot C,

- . missions particulières à certains îlots : rédaction et formalisation des conclusions des études de composition urbaine dans un cahier des charges des prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères (CCAUP) des îlots B et C ; participation à la consultation promoteurs-architectes pour le secteur habitat, de part et d'autre de la rue des Docks ;

- missions relatives à la ZAC "Nord"

- . approfondissement des études de composition urbaine en concertation avec le maître d'œuvre espaces publics retenu pour le secteur,
- . formalisation des conclusions des études de composition urbaine dans un cahier des charges des prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères (CCAUP),
- . suivi des projets de construction en liaison avec l'architecte-conseil de la ville de Lyon,
- . missions de coordination-concertation.

L'ensemble des missions détaillées ci-dessus lot 1 et lot 2, est estimé entre 59 750 € TTC et 239 000 € TTC pour la durée totale du marché, soit trois ans maximum et se décompose comme suit :

Pour le lot n° 1 :

L'ensemble des missions du lot n° 1 est estimé entre 43 000 € TTC (282 061,51 F TTC) et 172 000 € TTC (1 128 246 F TTC) :

- de la date de notification jusqu'au 31 décembre de la même année, entre 21 000 € TTC (137 750,97 F TTC) et 84 000 € TTC (551 003,88 F TTC),
- du 1er janvier au 31 décembre 2003, entre 11 000 € TTC (72 155,27 F TTC) et 44 000 € TTC (288 621,08 F TTC),
- du 1er janvier au 31 décembre 2004, entre 10 500 € TTC (68 875,49 F TTC) et 42 000 € TTC (275 501,94 F TTC),
- du 1er janvier 2005 jusqu'à la date anniversaire, entre 500 € TTC (3 279,79 F TTC) et 2 000 € TTC (13 119,14 F TTC) ;

Pour le lot n° 2 :

L'ensemble des missions du lot n° 2 est estimé entre 16 750 € TTC (109 872,80 F TTC) et 67 000 € TTC (439 491,19 F TTC) :

- de la date de notification jusqu'au 31 décembre de la même année, entre 11 000 € TTC (72 155,27 F TTC) et 44 000 € TTC (288 621,08 F TTC),
- du 1er janvier au 31 décembre 2003, entre 2 875 € TTC (18 858,76 F TTC) et 11 500 € TTC (75 435,06 F TTC),
- du 1er janvier au 31 décembre 2004, entre 2 500 € TTC (16 398,93 F TTC) et 10 000 € TTC (65 595,70 F TTC),
- du 1er janvier 2005 jusqu'à la date anniversaire, entre 375 € TTC (2 459,84 F TTC) et 1 500 € TTC (9 839,36 F TTC).

Il est donc proposé de retenir la procédure de mise en concurrence simplifiée avec publicité nationale, conformément aux articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics.

La forme du marché serait celle d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I du code des marchés publics.

Le marché serait conclu à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre dans la même année. Il pourrait être reconduit expressément trois fois. La durée totale du marché serait de trois ans maximum.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord pour l'initialisation de la procédure de ce marché ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 32, 39, 40, 57 et 72-I du code des marchés publics ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide :

a) - que les prestations visées ci-dessus seront traitées dans le cadre de marchés à bons de commande pour la désignation d'un architecte-urbaniste conseil pour le quartier de Vaise, conformément à l'article 72-I du code des marchés publics,

b) - de procéder, pour son attribution, par voie de mise en concurrence simplifiée avec publicité nationale, du fait du montant estimé sur la durée totale des marchés et ce, conformément aux articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite des crédits budgétaires affectés annuellement,

b) - la convention à intervenir avec la SERL pour le transfert du lot n° 2.

3° - Les dépenses à engager seront imputées sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de la Communauté urbaine - exercices 2002 et suivants - compte 622 800 - fonction 820.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,